





### **MOT DU MINISTRE**

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente ce nouveau numéro de l'Accès forestier. Cette publication présente des sujets d'actualité qui reflètent bien les grandes évolutions avec lesquelles l'industrie forestière doit composer. Ainsi, il sera question du travail de la Cellule d'intervention forestière, de modernisation des opérations et de la fin de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Le 17 juin dernier, à l'Assemblée nationale, j'annonçais, en compagnie de mes collègues M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et M. Carlos Leitao, ministre des Finances, la création de la Cellule d'intervention forestière. Grâce à cette cellule, nous serons en mesure de déterminer rapidement les gestes à poser pour faciliter le développement de l'industrie forestière et évaluer le coût de la fibre dans les régions du Québec. C'est donc en collaboration avec mes collègues et avec un mandat clair que nous pourrons présenter sous peu le résultat final du travail de la Cellule d'intervention.

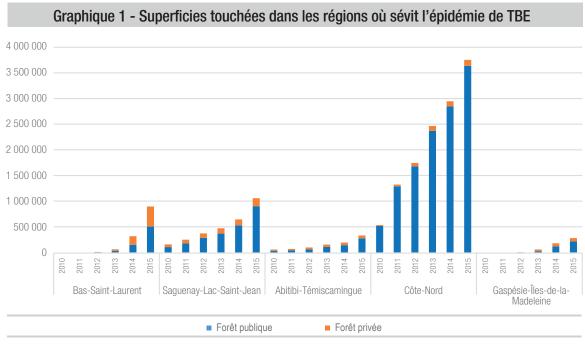
Dans le même ordre d'idées, nous connaîtrons bientôt les résultats de l'enquête quinquennale sur les coûts d'approvisionnement. Ces chiffres, qui émanent directement des états financiers des entreprises actives dans les forêts publiques québécoises, nous permettront d'obtenir des informations supplémentaires sur les réalités forestières au Québec. À cela s'ajoutera le travail d'analyse comparative des coûts entre le Québec et l'Ontario qui a été lancé de concert avec le Conseil de l'industrie forestière dans le cadre du forum stratégique MFFP-Industrie.

Après avoir eu accès à l'ensemble de cette documentation, nous serons en mesure d'aller de l'avant dans le dossier du coût de la fibre au Québec et de nous concentrer sur la diversification des produits forestiers et la modernisation de nos installations.

Merci et bonne lecture!

Laurent Lessard





Source : Direction de la protection des forêts, MFFP

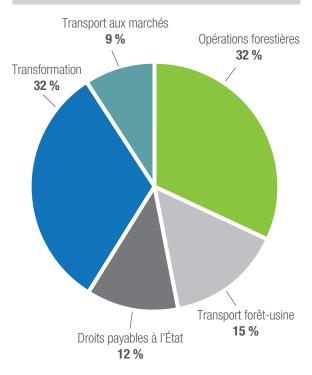
## LA BONNE NOUVELLE RÉGIONALE

Le 14 septembre dernier, le premier ministre Couillard accompagné du ministre Lessard ont participé à Trois-Rivières à l'annonce d'un investissement de 250 millions de dollars pour la conversion de la machine à papier n° 10 de l'usine de Trois-Rivières. Cette machine sera modifiée afin de produire du carton doublure léger en remplacement du papier journal.

Québec devient partenaire d'affaires en investissant 106 millions de dollars par l'entremise d'Investissement Québec dans Kruger Holding S.E.C., une nouvelle entreprise regroupant les activités de Kruger Trois-Rivières et d'Emballages Kruger. En plus de cet investissement qui permet à Québec d'acquérir 25 % des parts de l'entreprise, un prêt de 84 millions sera fait à Kruger Trois-Rivières.

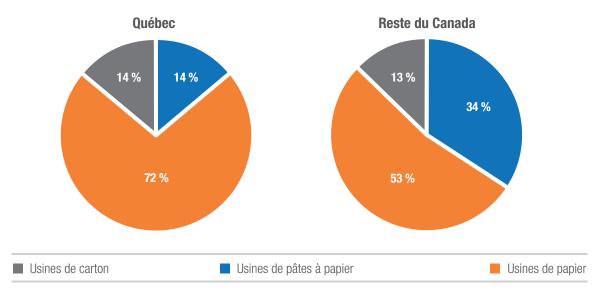
C'est encourageant de voir l'entreprise convertir une machine à papier journal pour se tourner vers d'autres créneaux afin de donner un second souffle à cette usine.

## Graphique 2 - Répartition moyenne du coût de la fibre



Source: Enquête sur les coûts d'approvisionnement, MFFP

Graphique 3 - Valeurs des livraisons des industries de pâtes, papier et carton



Source : Enquête annuelle sur les manufactures, Statistiques Canada

Tableau 1: Prix des produits

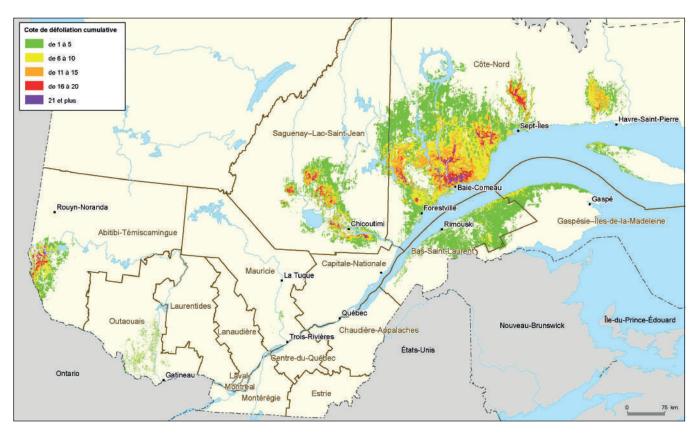
				Var. annuelle		2015		
	2012	2013	2014	2013	2014	Haut	Bas	Moy.
BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX								
Composé SEP Pribec (Montréal et Columbus sec) (\$ CA / Mpmp)	358	412	443	15%	8 %	487	385	431
Prix composé Random Lengths bois de charpente (\$ US / Mpmp)	323	384	383	19%	0 %	385	294	333
BOIS D'ŒUVRE FEUILLUS VERT (\$	CA / Mpmp)							
Prix composé bouleaux	565	619	689	9%	11 %	665	643	658
Prix composé érable à sucre régulier	426	509	565	19%	11 %	553	497	524
Prix composé érable à sucre aubier	648	773	1 026	19%	33 %	933	803	884
PAPIER (\$ US / t)								
Surcalandré B, 33 lb	835	815	783	-2%	-4 %	780	755	772
Couché Nº 5, 40 lb	881	871	799	-1%	-8 %	820	800	812
Journal, 30 lb	640	608	604	-5%	-1 %	590	510	549
PÂTE (\$ US / t)								
Kraft de résineux	872	941	1 025	8%	9 %	1 010	960	981
Kraft de feuillus	750	844	856	13%	1 %	880	835	866
Désencrée	692	756	795	9%	5 %	800	800	800
PANNEAUX (\$ US / Mpi²)								
Lamelles orientées (OSB), base 7/16", Est du Canada	245	284	187	16%	-34 %	208	155	173
Densité moyenne (MDF), base 3/4", des États-Unis Est	554	598	605	8%	1 %	610	590	602
TAUX DE CHANGE								
USD par CAD	1,00	0,97	0,91	-3%	-7 %	0,85	0,75	0,79

### LA CELLULE D'INTERVENTION FORESTIÈRE

En juin dernier, le gouvernement annonçait la création d'une cellule d'intervention sur l'industrie forestière. La cellule a pour mandat de documenter les défis auxquels fait face l'industrie forestière québécoise et de proposer des pistes de solution structurantes pour assurer sa compétitivité à moyen et long terme. Pour ce faire, la cellule regroupe l'expertise de trois ministères à vocation économique : le ministère des Finances du Québec (MFQ), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

## Plan de récupération des secteurs touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Depuis 2006, une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sévit sur la Côte-Nord. Au cours des dernières années, cette épidémie s'est étendue à d'autres régions du Québec, dont le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue (voir carte).



Le graphique 1 de la page 3 montre les superficies atteintes annuellement depuis 2010 dans les régions touchées par l'épidémie de TBE. Les études scientifiques démontrent qu'il faut cinq années de défoliation grave dans un peuplement forestier avant de voir apparaître un début de mortalité. Ce décalage entre l'apparition de l'épidémie et la mortalité du peuplement offre au gouvernement (en tant que propriétaire de la ressource) et aux entreprises (en tant qu'utilisateur de la ressource) une occasion de travailler de concert pour assurer la récupération préventive des peuplements bénéficiant d'une bonne valeur économique.

Dès l'apparition de mortalité dans un peuplement, les impacts économiques de l'épidémie de TBE peuvent se manifesterdans les coûts de récolte en forêt ou lors de la transformation en usine des volumes touchés. En effet, deux possibilités s'offrent à l'entreprise qui fait face à un peuplement forestier affecté par l'épidémie. Elle peut effectuer en forêt une décontamination des tiges atteintes, afin de transporter uniquement du bois sain vers son usine. Cette situation entraînera des coûts d'exploitation supplémentaires associés à la perte de productivité mais limitera les conséquences en usine, puisque uniquement de la fibre saine y sera acheminée. À l'inverse, l'entreprise peut choisir de transporter des tiges affectées vers son usine, assumant ainsi des coûts supplémentaires en transformation.

#### Analyse du coût de la fibre

L'expression « coût de la fibre » fait référence à l'ensemble des coûts supportés par les entreprises forestières pour récolter, transformer et acheminer la ressource vers les marchés. Le graphique 2 de la page 3 montre la répartition entre les principaux postes de dépense d'une entreprise moyenne. On peut y voir que les opérations forestières représentent 32 % des coûts, le transport des billes à l'usine, 15 %, la transformation, 32 %, et le transport au marché, 9 %. Les droits payables à l'État (droits de coupe, redevance annuelle et contributions aux organismes de protection) représentent quant à eux 12 % des coûts des entreprises. Bien entendu, cette répartition peut varier d'une usine à l'autre en fonction de sa localisation, du type d'opération forestière et de sa productivité.

Dans le cadre de la Cellule d'intervention forestière, le ministère des Finances du Québec (MFQ) a reçu le mandat d'analyser le coût de la fibre des entreprises forestières québécoises et de le comparer avec celui d'autres provinces.

# LA FIN DE L'ACCORD SUR LE BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

L'accord sur le bois d'oeuvre résineux, intervenu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis en 2006, est arrivé à échéance le 12 octobre 2015. À partir de cette date, le commerce du bois d'oeuvre entre les deux pays est soumis aux règles du libre-échange : toute taxe à l'exportation et tout contingent de volume ont cessé de s'appliquer. L'accord prévoyait une période de trêve d'un an après son expiration. Il ne devrait donc pas y avoir de litige commercial tel qu'une enquête en droits compensateurs ou antidumping sur le bois d'oeuvre entre les deux pays d'ici octobre 2016.

Il est important pour le Québec qu'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre soit conclu entre le Canada et les États-Unis. Les deux pays pourraient profiter de la trêve pour entreprendre des négociations à cet effet. Un nouvel accord permettrait d'assurer à nos producteurs l'accès à un marché qui représente la destination de 88 % des exportations internationales de bois d'oeuvre du Québec et il serait préférable aux incertitudes associées à des enquêtes américaines et des fortes pénalités pouvant en découler. À titre d'exemple, en 2002, le taux combiné des droits antidumping et des droits compensateurs imposés par le gouvernement américain s'est élevé à 27,22 %. Il faut tout mettre en oeuvre pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

C'est pourquoi le Gouvernement du Québec entend manifester son intérêt auprès du gouvernement fédéral pour la négociation d'un nouvel accord. Le Québec fera valoir que la reconnaissance des modifications qui ont été apportées à son régime forestier demeure une priorité et que son appui à un nouvel accord variera en fonction de l'importance accordée à cette reconnaissance par le gouvernement fédéral dans ses discussions avec son homologue américain.

#### Modernisation et diversification de l'industrie

Parmi les défis auxquels l'industrie forestière du Québec doit faire face, la baisse de la demande mondiale pour le papier journal et le papier d'impression constitue probablement le plus important. Comme on peut le voir dans le graphique 3 de la page 4, 72 % des livraisons des usines québécoises actives dans le secteur de la fabrication du papier¹ proviennent des usines de papier alors que cette proportion est de 53 % dans le reste du Canada. Cela signifie que le Québec reste plus exposé que les autres provinces canadiennes à la baisse structurelle de la demande mondiale pour les produits de papier traditionnels.

Cette situation est préoccupante, car les usines de papier utilisent comme intrant une bonne partie des sous-produits des usines de sciage. Sans débouchés pour leurs sous-produits qui constituent environ 20 % de leurs revenus, ces usines de sciage auront de la difficulté à profiter de l'embellie des marchés du bois d'œuvre anticipée au cours des prochaines années.

L'un des mandats de la Cellule d'intervention forestière est de trouver des pistes de solution pour favoriser la modernisation et la diversification de l'industrie et, ainsi, assurer une transition graduelle vers de nouveaux utilisateurs pour les sous-produits.







L'Accès forestier est un bulletin trimestriel qui traite des grandes questions économiques liées au secteur forestier.

Ce bulletin a été préparé conjointement par le Bureau de mise en marché des bois et la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au :

Bureau de mise en marché des bois

5700, 4º Avenue Ouest, bureau A-204, Québec (Québec) G1H 6R1

418 627-8640

service.clientele@bmmb.gouv.qc.ca

